

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 DECEMBRE 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-05-06 - HABITAT-LOGEMENT (8.5) - SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL LIE AU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT « FRANCE- RENOV' » ET D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LORRAINE ENERGIES RENOUVELABLES

DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen (à compter de la 2024-05-07), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine (à compter de la 2024-05-03), CHENOT Bernard, JOUBERT Roger (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2024-05-03), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de HARMAND Alde), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de RIVET Lionel), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2024-05-16), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (à compter de la 2024-05-03), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), SIMONIN Hervé (à compter de la 2024-05-22), CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.

En cohérence avec la politique habitat communautaire et répondant aux enjeux de son plan climat air énergie territorial, la CC2T dispose depuis plusieurs années de dispositifs de soutien et de conseils pour tout ménage du territoire ayant des projets de travaux dans son logement (ex. SARE, OPAH¹ 2023-2026...).

Courant 2024, l'Etat a imposé la mise en place d'un service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) avec l'adoption d'un pacte territorial à l'échelle intercommunale. Ce nouveau dispositif, opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2025 (et pour 3 ans), doit rassembler une offre de service neutre, indépendante et comportant des missions obligatoires qui consistent à assurer :

- une dynamique territoriale : mobilisation des ménages, des publics prioritaires - en situation de précarité énergétique, de perte d'autonomie...-, des professionnels du bâtiment...
- des informations générales, conseils personnalisés, visites à domicile...

Afin de pérenniser une organisation existante locale identifiée par les ménages et renforcer le rôle d'expert de l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER), il est proposé que les 2 missions obligatoires soient assurées par cette dernière. Pour cela, LER prévoit 10 animations collectives annuelles (ex. balades thermographiques, salon de l'habitat, ateliers thématiques...), un accueil téléphonique quotidien, un guichet d'accueil au sein de l'espace K (avec centre de ressources), des permanences physiques décentralisées, des visites à domicile, ...

Les objectifs annuels à atteindre pour LER à l'échelle de la CC2T, ont été établis selon les constats chiffrés précédemment, à savoir :

- 300 « informations générales » /an
- 150 « conseils personnalisés » /an
- 30 « visites à domicile » /an

Pour garantir l'ensemble de ces missions obligatoires et en intégrant les co-financements mobilisables, le reste à charge prévisionnel de la CC2T s'élèverait à 20 354,80 € annuel.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (€)	Co-financements	Montant (€)
Ingénierie et frais fixe Lorraine Energies Renouvelables	60 786.90	ANAH (50 %)	30 393.45
		Région Grand Est (44 575 hab. x 0.15 c)	6 686.25
		CD 54 (dispositif AT 54)	3 352.40
		Sous total co financeurs	40 432.10
		Reste à charge CC2T	20 354.80
Total	60 786.90		60 786.90

L'ensemble de ces modalités techniques et financières est inclus dans une convention triennale bipartite CC2T-LER sur laquelle il est également proposé de délibérer.

¹ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La mission optionnelle d'accompagnement renforcé et ciblé vers des publics aux revenus modestes /très modestes), imposé par l'Etat, continuera d'être assurée par l'opérateur en charge de l'OPAH qu'est URBAM Conseils, comme le prévoit la législation et ce jusqu'à la fin de cette OPAH en mars 2026. En conséquence, le présent pacte devra être avenant à cette échéance afin de préciser les modalités de portage de cette mission optionnelle (ex. nouvel opérateur...).

Il est précisé que l'OPAH RU² 2024-2030, menée par la Ville de Toul, n'est pas concernée par le présent pacte et est conservée en l'état.

Le pacte territorial et la convention partenariale avec LER, dans leur intégralité sont disponibles sur simple demande au pôle développement de la CC2T.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1-A et le Livre VII ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

Vu le courrier du Président de l'association Lorraine Energies Renouvelables en date du 11 septembre 2024,

Vu la commission urbanisme et Habitat du 25 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à signer le pacte territorial « France Rénov' » et la convention partenariale avec Lorraine Energies Renouvelables selon les modalités décrites ci-dessus,**
- **Autoriser le Président à solliciter les co-financements tels que mentionnés,**
- **Autoriser le Président à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

² Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain